

Réf: Dossier N° : 54501

## AVIS DE CONSTITUTION

### SOCIETE « MAJESTIC COMMUNICATION »

Siège social : ABIDJAN - ABOBO AVOCATIER Lot 404, Ilot 20-Collège  
IRIS, 27 BP 578 ABJ 27

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12 Sept 2018, et enregistrés au CEPICI le 19 Sept 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « MAJESTIC COMMUNICATION » .

Objet: Imprimerie sur tout support , Audiovisuel, Transfert d'argent mobile, Distribution de connexion internet haut débit, Vente de fournitures informatiques et bureautiques, Location de tous biens, Transfert d'argent, Commerce général

Capital social: 2 795 000 F CFA divisé en Cinq Cent cinquante-neuf (559) Parts Sociales de Cinq Mille (5.000) F CFA chacune en numéraires et en nature, numérotées de 1 à 559 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - ABOBO AVOCATIER Lot 404, Ilot 20-Collège  
IRIS, 27 BP 578 ABJ 27

GERANT: Monsieur OUATTARA IBRAHIMA.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-24643 du 19/09/2018 au Tribunal du  
Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°22185 du 19/09/2018

Pour Avis

Le CEPICI

